

Convocation du 16/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 32 Marlène MOURIER, Aurélien ESPRIT, Éliane GUILLON, Florian REVERDY, Nathalie JEANY, Robert TAFANKEJIAN, Sylvie GHARIBIAN, Stéphane TEYCHONNEAU, Danièle PAYAN, Vincent FUGIER,
Nombre de conseillers absents : 1 Camille PAOLI, Mamadou DIALLO, Maëli DUFRESNE, Tanguy GERLAND, Célia MANGOLD, Benjamin
Nombre de pouvoirs : 1 FRAISSE, Chantal BILLIET, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, William ROUCHOUZE, Nancy GUIBOUD, Wahid HAMADOUCHE, Martine IMBERT, Alexandre BAILLET, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Wilfrid PAILHES, Christian RANC, , Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Bruno ROUX, Valérie BELLEMIN.

Secrétaire de séance :

William ROUCHOUZE

Sauf,

Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfrid PAILHES

| | |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | RAPPORTEUR DOYEN D'ÂGE DES CONSEILLERS TITULAIRES NOUVELLEMENT ÉLUS |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

Madame Ranc ouvre la séance à 15h30.

Elle fait l'appel et déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Elle constate que le quorum est atteint.

Elle procède à la désignation du secrétaire de séance, lequel est, en outre, le benjamin de l'assemblée, Monsieur William Rouchouze.

Avant de procéder à l'élection du Maire, Madame Ranc prononce une allocution (cf. annexe).

| | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ÉLECTION DU MAIRE DE BOURG-LES-VALENCE | RAPPORTEUR DOYEN D'ÂGE DES CONSEILLERS TITULAIRES NOUVELLEMENT ÉLUS |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

Madame Ranc fait la lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle recueille les candidatures aux fonctions de Maire puis à l'élection.

Monsieur Esprit propose la candidature de Marlène Mourier.

Madame Ranc désigne deux assesseurs en la personne de Célia Mangold et de Paul Tola.

Monsieur Pailhes et son groupe annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Suite au dépouillement, Madame Ranc proclame les résultats et déclare Marlène Mourier, élue Maire de Bourg-lès-Valence. Elle remet l'écharpe officielle à Madame le Maire.

Madame le Maire prend la parole (cf. discours en annexe).

Monsieur Pailhes fait une intervention (cf. intervention en annexe).

Monsieur Esprit s'exprime à son tour (cf. intervention en annexe).

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS | RAPPORTEUR LE MAIRE |
|--------------------------------------|--------------------------------|

Le Maire, rapporteur, rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum.

Monsieur Pailhes et son groupe annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (pour : 25 et abstentions : 8) de fixer à 9 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE | RAPPORTEUR LE MAIRE |
|---------------------------------------|--------------------------------|

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire liste les noms des 9 adjoints de la liste « gardons le cap » et procède au vote à bulletin secret.

Monsieur Pailhes et son groupe annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote.

Les assesseurs entreprennent le dépouillement des suffrages.

Suite au dépouillement, les 9 Adjointes de la liste « gardons le cap » sont élus à l'unanimité (pour : 25 et abstentions : 8).

Madame le Maire procède à la remise des écharpes aux adjoints élus.

| | |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL | RAPPORTEUR LE MAIRE |
|--------------------------------------------|--------------------------------|

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Madame le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des dispositions relatives aux droits et devoirs des élus locaux.

Madame le Maire clôture la séance à 16h41.

Le secrétaire de séance,



Willima ROUCHOUZE

Le Maire,



Marlène MOURIER